



CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA
COMMUNICATION

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 21 NOVEMBRE 2007

Informations brèves

Affaires fédérales

Lors de sa séance du mercredi 21 novembre 2007, le Conseil d'Etat a répondu à une procédure de consultation :

Initiative parlementaire « Pour des campagnes de votation équitables »

Le Conseil d'Etat n'est pas favorable à l'intervention législative prévue. Il conteste notamment le fait que selon le rapport, les conditions d'exercice de la démocratie nécessaires à des campagnes de votations équitables se sont détériorées. Il note que l'érosion de l'influence des partis, regrettée dans le rapport, au profit de groupes d'intérêt relève d'une évolution naturelle de la société qui se traduit par une désaffection de la population pour les regroupements autour des conceptions politiques partagées, au profit de regroupements en fonction d'intérêts communs. Toutefois, le Conseil d'Etat soutient la modification permettant aux cantons de compléter le matériel de vote lors de votations fédérales, la jugeant néanmoins trop timide dès lors qu'elle limite cette possibilité à ajouter un aperçu des recommandations de vote des partis représentés dans les parlements cantonaux. Aux yeux du Conseil d'Etat, le projet devrait aussi autoriser l'ajout d'une déclaration du gouvernement cantonal, à l'instar de la prise de position jointe par le Conseil d'Etat au matériel de vote en vue de la votation fédérale du 24 septembre 2006 (révision des lois fédérales sur les étrangers et sur l'asile, initiative COSA).

Contact : Jean-Marie Reber, chancelier d'Etat, tél. 032 889 40 00.

Affaires cantonales

Réforme de l'Etat : 6^e Feuille de route sur l'avancement des travaux

Le Conseil d'Etat a adopté la 6^e Feuille de route sur l'avancement des travaux de la réforme de l'Etat, présentant un état de situation à fin août 2007, avec à ce jour près de la moitié des quelque 100 mesures prévues déjà entrées en vigueur et mises en évidence dans un tableau distinct, dont plusieurs regroupements d'entités qui seront effectifs au 1^{er} janvier 2008. Ce document sera remis aux députés lors de la session des 4 et 5 décembre 2007. Il sera accessible en ligne sur Internet dès le 4 décembre sur www.ne.ch/ReformeEtat et pourra également être commandé auprès de la chancellerie d'Etat (tél: 032 889 40 03; fax: 032 889 60 71; courriel: secretariat.chancellerie@ne.ch). Pour rappel, le Conseil d'Etat a décidé de présenter trois fois dans l'année un état de situation sur l'avancement des travaux de la Feuille de route du Programme de législature 2006-2009. Par ce biais, il souhaite informer le Grand Conseil, ainsi que toutes les personnes concernées par les réformes entreprises concernant l'Etat, ses missions, ses structures et son fonctionnement. Le premier document dressait un état de situation à fin avril 2006.

Contact : Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Déclaration de soutien du Conseil d'Etat à la candidature « La Chaux-de-Fonds/Le Locle, Urbanisme horloger » à la liste du Patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO

Le Conseil d'Etat a signé une déclaration de soutien à la candidature « La Chaux-de-Fonds/Le Locle, Urbanisme horloger » à la liste du Patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO. Par ce biais, il souhaite réitérer à l'intention du comité du Patrimoine mondial et de l'ICOMOS son ferme soutien à la candidature de ces deux villes neuchâteloises. La Confédération soumet en effet cette année à l'UNESCO le dossier de candidature des deux villes des Montagnes à la liste du patrimoine mondial de l'humanité. Dans sa déclaration, le Conseil d'Etat note notamment que La Chaux-de-Fonds et Le Locle sont des « fondations urbaines qui matérialisent de manière exceptionnelle les préoccupations urbanistiques, techniques, économiques et sociales du 19^e siècle » et qu'elles constituent ainsi « un jalon novateur dans l'élaboration des concepts de la ville moderne ». Il ajoute que « ces villes abritent une production et une culture horlogères de réputation mondiale qui assurent la pérennité de leur tradition séculaire dans la mesure du temps aussi bien que de leur forme urbaine ».

Contact : Sylvie Perrinjaquet, cheffe du DECS, tél. 032 889 69 00.

Prix « Salut l'étranger ! » 2007

Le Conseil d'Etat a arrêté les trois lauréats du prix 2007 « Salut l'étranger ! ». Ces derniers ont été distingués parmi 18 candidatures déposées. Ils ont été sélectionnés par un jury composé de cinq personnes, dont M. Claude Bernoulli, président du jury et de la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers (CTIE). Les noms des trois lauréats seront dévoilés mardi 4 décembre 2007 au Château de Neuchâtel à l'occasion de la cérémonie de la remise des prix (une invitation à la presse suivra). Créé en 1995 par le Conseil d'Etat à la suite de manifestations mises sur pied en 1994 par le Bureau du délégué cantonal aux étrangers, la CTIE et d'autres partenaires, le prix « Salut l'étranger » veut récompenser des personnes qui, par des actes concrets, des gestes, des propos ou encore des comportements, ont agi en faveur de la tolérance et de la compréhension interethnique.

Les journalistes souhaitant obtenir SOUS EMBARGO les noms des trois lauréats afin de réaliser des interviews dans la perspective de la cérémonie du 4 décembre 2007 peuvent en faire la demande à Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39 ; corinne.tschanz@ne.ch

Enseignants : nouvelle couverture perte de gain en cas de maladie et/ou accident dès le 1^{er} janvier 2008

Le Conseil d'Etat a adopté une modification de dispositions réglementaires visant à protéger la couverture perte de gain en cas de maladie et/ou accident pour les enseignants. Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2008, l'extension de la durée de couverture passe de 360 à 720 jours d'absence totale ou partielle de maladie et /ou accident et les prestations seront réduites de 20% dès le 181^e jour d'absence totale ou partielle de maladie et/ou accident (en lieu et place d'une année aujourd'hui). Le personnel de la fonction publique est déjà soumis à ce même régime depuis le 1^{er} juillet 2007. A la demande des associations de personnel, le Conseil d'Etat a décidé d'étendre ce système au corps enseignant qui relève de la Loi sur la fonction publique.

Contact : Daniel Schouwey, secrétaire général adjoint du Département de l'éducation, de la culture et des sports, tél. 032 889 69 00.

Restauration du Temple d'Engollon : subvention définitive de 165.000 francs

Au regard de la loi sur les biens culturels, le Conseil d'Etat a décidé d'accorder une subvention définitive d'un montant de 165.000 francs à la commune d'Engollon pour les travaux d'assainissement et de restauration du temple d'Engollon ainsi que de conservation des décors peints du chœur. Les travaux sont aujourd'hui terminés et le coût total s'élève à 835.000 francs. Des acomptes ayant déjà été versés, le solde de la

3.

subvention, qui s'élève à quelque 110.000 francs, sera réparti sur les budgets 2008 et 2009.

Contact : Jacques Bujard, chef de l'Office de la protection des monuments et des sites, tél. 032 889 69 09.

- **Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur www.ne.ch/ConsultationsFederales**

Pour complément d'information:

Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Neuchâtel, le 22 novembre 2007